

**Service du greffe et des affaires juridiques**

*a/s du conseiller juridique*  
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
C.P. 400  
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

Site web : [www.shawinigan.ca](http://www.shawinigan.ca)  
Courriel : [affairesjuridiques@shawinigan.ca](mailto:affairesjuridiques@shawinigan.ca)



**Madame,  
Monsieur,**

**Par la présente, je réclame à la Ville de Shawinigan un remboursement relativement à l'incident décrit ci-dessous. (S.V.P. écrire lisiblement)**

**Nom du (des) réclamant(s) :** .....

**Lieu de l'incident** .....

**Date et heure de l'incident :** .....

**Somme totale réclamée :** .....\$ à venir

**Documents joints :** Photo(s)  et/ou Facture(s)  et/ou Soumission(s)  ou à venir

**Description de l'incident :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

<p><b><u>DOMMAGE À UN VÉHICULE</u></b></p> <p>Lieu de l'accident : .....</p> <p>Véhicule réparé : <input type="checkbox"/> Véhicule non réparé : <input type="checkbox"/></p> <p>Marque : ..... Modèle : ..... Année : ..... kilométrage : .....</p> <p>Rapport de police : NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> SI OUI, Numéro ..... (à fournir)</p>
--

**Ceci constitue l'avis de réclamation requis par l'article 585 de la Loi sur les cités et villes du Québec concernant les poursuites et réclamations contre la Ville.**

**Date :** ..... **Signature(s) :** .....  
: .....

**Adresse :** ..... **Code postal :** .....

**Téléphone :** .....(résidence) ..... (bureau)  
..... (cellulaire)

**Courriel :** .....  
(Voir au verso)

## RÉCLAMATION ET POURSUITE CONTRE LA VILLE DE SHAWINIGAN

Si vous prétendez avoir subi des **dommages à la propriété** ou si vous vous êtes infligé, par suite d'un accident, **des blessures corporelles, des dommages résultant de l'utilisation des infrastructures** (rues, trottoirs, parcs, égouts, aqueduc, etc.) **fournies et entretenues par la Ville de Shawinigan**, vous pouvez réclamer de la Ville le remboursement des dommages que vous avez subis.

La réclamation (mise en demeure) que vous adressez à la Ville doit parvenir au Service du greffe et des affaires juridiques **au plus tard quinze (15) jours après la date de l'incident pour dommages matériels encourus**, faute de quoi la Ville n'est pas tenue de payer des dommages-intérêts, nonobstant toute disposition de la loi (le cachet de la poste faisant foi ou le cachet de la Ville de Shawinigan pour une réclamation déposée en personne).

L'avis écrit doit indiquer l'intention de poursuivre la Ville, en plus de donner les détails de la réclamation, la somme totale réclamée et l'endroit où demeure le réclamant. L'avis doit être accompagné de toutes les pièces justificatives nécessaires au soutien de votre réclamation (photo, facture, soumission, rapport de police, etc.).

Une enquête interne sera effectuée pour déterminer si la responsabilité de la Ville est en cause. En conséquence, un délai sera nécessaire pour compléter l'étude de votre dossier.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse concernant votre **réclamation pour dommages matériels**, vous pouvez, si vous le jugez bon, intenter une poursuite contre la Ville; toutefois, celle-ci doit être faite au plus tard six (6) mois après la date de l'incident ou le jour où le droit d'action a pris naissance (15 jours après la date de signification de l'avis). Après ce délai de six (6) mois, la réclamation devient prescrite et toute poursuite est irrecevable, nonobstant toute disposition de la loi à ce contraire.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse concernant votre **réclamation pour blessures corporelles**, vous pouvez, si vous le jugez bon, intenter une poursuite contre la Ville; toutefois, celle-ci doit être faite au plus tard trois (3) ans après la date de l'incident ou le jour où le droit d'action a pris naissance (15 jours après la date de signification de l'avis). Après ce délai de trois ans, la réclamation devient prescrite et toute poursuite est irrecevable, nonobstant toute disposition de la loi à ce contraire.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez communiquer au Services du greffe et des affaires juridiques au (819) 536-7200 poste 502, à l'adresse postale ou à l'adresse courriel en rubrique.